



**CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UN
PLAN D'ACTION REGIONAL (PAR) POUR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES EN
NOUVELLE-AQUITAINE
2018-2020**

VU :

L'accord cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (2018-2020) signé le 6 octobre 2017 par Madame Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, auprès du Premier Ministre, par Gabrielle GAUTHEY, Directrice des investissements et du développement local de la Caisse des Dépôts, par Marie-Claire CAPOBIANCO, Directrice des Réseaux France et membre du Comité Exécutif de BNP Paribas, par Joël CHASSARD, membre du bureau de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et Président de la Caisse d'épargne Normandie et par Cédric MIGNON, Directeur du développement des Caisses d'Épargne.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Etat, représenté par Monsieur Didier LALLEMENT, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de Gironde,

Ci-après dénommé l'« Etat »,

D'une part,

Le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, représenté par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional,

Ci-après dénommé la « Région »,

D'autre part,

La Direction régionale Nouvelle-Aquitaine du groupe Caisse des dépôts et consignations, représentée par Madame Anne FONTAGNERES, Directrice régionale de la Caisse des Dépôts,

Ci-après dénommée la « Caisse des Dépôts »,

D'autre part,

La Direction régionale Sud-Ouest de BNP Paribas, représentée par Monsieur XXX Directeur régional,

Ci-après dénommé « BNP Paribas »,

D'autre part,

La Direction régionale de la Caisse d'Epargne, représentée par Monsieur XXX Directeur régional,

Ci-après dénommé La « Caisse d'Epargne »,

D'autre part,

L'Etat, le Conseil régional, la Caisse des Dépôts, BNP Paribas et la Caisse d'Epargne étant désignés ensemble « les Signataires ».

PREAMBULE :

Depuis 2013, l'État, la Région et la Caisse des dépôts unissent leurs efforts dans le cadre d'un plan d'actions régional (PAR) en Nouvelle-Aquitaine pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat des femmes, convaincus qu'il constitue à la fois un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation.

Suite aux nombreuses actions déployées dans les territoires Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes dans le cadre des précédents PAR, des progrès significatifs ont été enregistrés.

- Les nombres d'entreprises créées par les femmes est en constante augmentation (+54% entre 2012 et 2016 dans la région). En 2016, 23 600 entreprises ont été créées par des femmes contre 15 340 en 2012.
- Les financements proviennent d'acteurs, tant publics que privés, plus nombreux ;
- L'effet de levier suite à l'engagement financier de l'État, de la Région et de la Caisse des Dépôts est significatif ;
- La nature des actions engagées s'est diversifiée ;
- Les actions engagées en faveur des publics sensibles se sont renforcées.

Cependant, les femmes ne représentent encore que 35% des créateurs d'entreprises dans la région, part qui n'a pas varié depuis 2012. Les freins au développement de l'entrepreneuriat des femmes demeurent réels :

- Les femmes sont confrontées de façon massive aux discriminations et inégalités de sexe : 80% des femmes font régulièrement face à des attitudes ou des décisions sexistes selon une étude réalisée par le Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle en 2013 ;
- Les femmes continuent d'assumer la plus grande part des tâches domestiques : 72% (INSEE, Enquête emploi du temps 2010) ;
- Des différences notables existent entre les différents secteurs d'activité : les femmes créatrices d'entreprise sont sous-représentées dans le secteur de l'industrie et le domaine de l'innovation et surreprésentées dans le secteur enseignement, santé, action sociale ;
- Bien qu'ayant un niveau de diplôme plus élevé que celui des hommes, elles ont une moindre expérience professionnelle ;
- Les créatrices d'entreprise éprouvent une plus grande difficulté dans l'accès au crédit bancaire, alors même que l'investissement de départ influence grandement la pérennité de l'entreprise.

Ces constats ont motivé la décision de l'État, du Conseil régional et de la Caisse des dépôts de poursuivre leurs efforts en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et signer une nouvelle convention pour la période 2018-2020. Les parties ont choisi d'élargir cette convention aux directions régionales notamment de BNP Paribas, Caisse d'Epargne, déclinant au plan local l'accord-cadre national signé entre l'État et la Caisse des Dépôts, ouvert à ces nouveaux partenaires.

Les Signataires souhaitent articuler leurs actions autour de 4 priorités :

- La création et la reprise d'entreprises par les femmes, de la sensibilisation à l'accompagnement post-crétion ;
- L'accompagnement à l'accès aux financements ;
- Le développement des actions dans les territoires fragiles, notamment en milieu rural et dans les quartiers politiques de la ville et auprès des publics jeunes ;
- La valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la formation et la communication.

Les Signataires se donnent pour objectifs de :

- Accroître significativement la part des femmes créatrices d'entreprises, aujourd'hui estimée à 35 % dans la région, et la porter à terme à 45 % ;
- Augmenter la proportion de femmes entrepreneures ayant bénéficié d'une action d'accompagnement post-crétion ;

Pour atteindre ces objectifs, les signataires s'appuieront sur un réseau de partenaires locaux qui s'engagent en faveur de l'entrepreneuriat des femmes. Ils seront réunis au sein de la « coordination régionale ».

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE :

Etat - Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine – Direction de l'économie territoriale
Groupe Caisse des Dépôts et Consignations – Direction régionale Nouvelle-Aquitaine
BNP-Paribas
Caisse d'Epargne
...

MEMBRES DE LA COORDINATION REGIONALE :

Toute structure intervenant dans l'accompagnement à la Création / reprises des femmes peut être membre de la coordination régionale.

La liste des membres pourra être enrichie à l'appui des déclarations d'intention adressées aux membres signataires.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'État, la Région, la Caisse des dépôts et notamment de BNP Paribas et la Caisse d'épargne dans le cadre du plan d'action régional (PAR) pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes sur la période 2018-2020.

ARTICLE 2 : COMITE DE PILOTAGE

Pour la mise en œuvre de la convention, un comité de pilotage constitué de l'Etat, de la Région, de la Caisse des dépôts et Consignation et notamment, BNP Paribas et la Caisse d'épargne se réunira une fois par semestre.

Le Comité de pilotage est co-piloté par un.e représentant.e de l'Etat, un.e représentant de la Région et un.e représentant.e de la Direction Régionale de la CDC.

Ce comité de pilotage sera chargé de :

- mettre en synergie les différents acteurs,
- définir et prioriser les actions à mettre en oeuvre,
- veiller au bon déroulement des actions à mener afin d'atteindre les objectifs fixés,
- constituer si nécessaires des groupes de travail sur des thématiques spécifiques,
- évaluer annuellement la réalisation du plan d'actions en s'appuyant sur les données recueillies par indicateurs de suivi pour chaque action,
- définir les modalités de communication sur l'entrepreneuriat des femmes,
- réunir l'ensemble des membres de la coordination régionale une fois par an afin de présenter le bilan des actions et orientations à venir.

Les signataires se réservent le droit d'ouvrir la convention à des partenaires associés partageant le même objectif de promotion de l'entrepreneuriat des femmes.

ARTICLE 3 : COORDINATION RÉGIONALE

Les membres de la coordination régionale proposent des actions au comité de pilotage dans le cadre des objectifs définis dans la présente convention.

Les membres de la coordination régionale sont réunis au moins une fois par an par le comité de pilotage afin de dresser le bilan des actions menées.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

Le Plan d'action régional (PAR) pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes couvre la période 2018-2020.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties (date du dernier signataire faisant foi) les partenaires et prendra fin le 31 décembre 2020, date de fin de l'accord cadre-national. Au-delà de cette date, les actions engagées pourront être poursuivies jusqu'à leur terme.

ARTICLE 5 : STRUCTURATION DES ACTIONS

La présente convention sera déclinée en actions autour de 8 thématiques de travail prioritaires :

- Axe 1 : La connaissance statistique de l'entrepreneuriat des femmes ;
- Axe 2 : La mise en synergie des différents acteurs ;
- Axe 3 : La sensibilisation des femmes, et en particulier des jeunes, à la création et à la reprise d'entreprise, y compris à l'entrepreneuriat collectif ;
- Axe 4 : L'accompagnement des entrepreneures avec un effort particulier sur la post-création/ reprise ;
- Axe 5 : La facilitation des financements en faveur des projets portés par des femmes ;
- Axe 6 : La mobilisation des structures d'hébergement et d'accompagnement collectif sur l'entrepreneuriat par les femmes ;
- Axe 7 : Le déploiement d'actions volontaristes en faveur de la création d'entreprise dans les zones rurales et des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Axe 8 : Le déploiement d'actions volontaristes dans les domaines de l'innovation sociale, du numérique et de l'économie sociale et solidaire.

Les actions sont formalisées au sein de "fiches action", conformément à l'annexe 2, comprenant chacune :

- la désignation d'un pilote
- les objectifs de l'action
- l'identification des partenaires
- une description des actions à mener
- un calendrier de mise en œuvre
- des indicateurs de suivi

ARTICLE 6 : MODALITES DE FINANCEMENT

Les signataires du Plan d'actions régional (PAR) s'engagent à coordonner leur financement sur la durée de la convention, et sur une somme prévisionnelle de XXX euros, selon la répartition présentée en annexe 1 et sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants.

Les partenaires s'engagent à mobiliser leurs réseaux respectifs sur les actions inscrites au sein du PAR.

Un comité d'examen des projets, réunissant les financeurs, est mis en place dans le cadre du PAR afin d'assurer la bonne coordination des financements publics.

Les objectifs et modalités financières du PAR pourront être mises en œuvre dans le cadre d'appels à projets ou de manifestations d'intérêts et faire l'objet, éventuellement, d'un co-financement au titre des trois Programmes Opérationnels au titre des fonds européens.

Parallèlement, les partenaires du PAR étudient à titre expérimental la faisabilité de la création d'un compte de consignations ayant vocation à recevoir les contributions financières des partenaires engagés dans le dispositif du PAR Nouvelle-Aquitaine et à liquider les subventions accordées. Cette option devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention pour sa mise en œuvre opérationnelle.

ARTICLE 7 : EVALUATION DU PAR

Chaque action est assortie d'indicateurs de suivi.

Au terme de la convention, le comité de pilotage réalisera une évaluation du PAR, afin de mesurer l'atteinte des objectifs et valoriser les actions menées dans ce cadre.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Les signataires s'engagent à promouvoir et à communiquer auprès des professionnel.les et du public, tout au long de la durée de la convention, sur les actions réalisées.

La communication à destination des partenaires et du grand public est arrêtée en commun.

En dehors de cette communication conjointe, les parties s'informent réciproquement des actions de communication qu'elles comptent engager.

Fait à Bordeaux, le XXXX
en cinq (5) exemplaires originaux.

Pour l'Etat,

**Pour la Région Nouvelle-
Aquitaine,**

Pour la Caisse des Dépôts,

Le Préfet de la région

Le Président

La Directrice régionale

Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde

Nouvelle-Aquitaine

Didier LALLEMENT

Alain ROUSSET

Anne FONTAGNERES

Pour BNP-Paribas,

Pour la Caisse d'épargne,

Le

Le

Annexe 1 : Plan de financement triennal (prévisionnel et à titre indicatif)

Partenaires	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Total
DRDFE	50 000 EUR	50 000 EUR	50 000 EUR	150 000 EUR
Conseil régional	150 000 EUR	150 000 EUR	150 000 EUR	450 000 EUR
Caisse des dépôts et de consignations	30 000 EUR	30 000 EUR	30 000 EUR	90 000 EUR
XXX				
YYY				
Total régional				

**sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants*

Annexe 2 : Fiches actions

Fiche action 1: La connaissance statistique de l'entrepreneuriat des femmes ;

Fiche action 2 : La mise en synergie des différents acteurs ;

Fiche action 3 : La sensibilisation des femmes, et en particulier des jeunes, à la création et à la reprise d'entreprise ;

Fiche action 4 : L'accompagnement des entrepreneures avec un effort particulier sur la post-crédation/ reprise ;

Fiche action 5 : La facilitation du financement des projets de création/reprise portés par des femmes ;

Fiche action 6 : La mobilisation des structures d'hébergement et d'accompagnement collectif sur l'entrepreneuriat par les femmes ;

Fiche action 7 : Le déploiement d'actions volontaristes en faveur de la création d'entreprise dans les zones rurales et des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Fiche action 8 : Le déploiement d'actions volontaristes dans les domaines de l'innovation sociale, du numérique et de l'économie sociale et solidaire.

Fiche action n° 1: La connaissance statistique de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine (Axe 1)

OBJECTIFS

Disposer d'un panorama complet de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine, par secteurs d'activité et territoires.

Disposer d'un diagnostic des besoins du territoire en matière d'accompagnement

Public cible

Partenaires du PAR, institutions publiques, opérateurs de la création/reprise d'entreprise.

CONTEXTE

La connaissance statistique sur l'entrepreneuriat des femmes dans la région est encore limitée. La réalisation d'un tel diagnostic territorial permettrait de mieux orienter les efforts des partenaires du PAR.

PILOTAGE

DRDFE

Contact: Anaïs Sebire anais.sebire@nouvelle-aquitaine.gouv.fr; 05 57 95 02 87

OPERATEURS

Ex : Prisme Limousin, partenaires bancaires....

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener et résultats attendus)

Réalisation d'études qualitatives et quantitatives approfondies par un ou plusieurs partenaires du PAR sur les caractéristiques de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine. Seront notamment observées la répartition des créations par secteurs d'activité, par âge, situation familiale, niveau de diplôme des créatrices, le recours aux dispositifs d'accompagnement, l'accès aux financements, la durabilité des entreprises créées par des femmes en Nouvelle-Aquitaine, le nombre d'emplois créés par les entreprises créées par des femmes...

Diffusion des résultats des études aux médias spécialisés ainsi qu'aux organismes investis sur la création d'entreprise.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2018

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

Nombre d'études réalisées

Fiche action n° 2 : La mise en synergie des différents acteurs

OBJECTIFS

Constituer et animer le réseau des opérateurs impliqués dans le PAR Nouvelle-Aquitaine afin de faire émerger de nouveaux partenariats régionaux ou territoriaux et d'accroître les effets leviers entre les actions.

Public cible

Partenaires du PAR

CONTEXTE

La récente fusion des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin a profondément modifié l'écosystème des opérateurs investis sur la création d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine. L'élaboration du nouveau PAR constitue une opportunité pour tisser de nouveaux liens entre les opérateurs régionaux et faire émerger de nouveaux partenariats en faveur de la création d'entreprise par les femmes.

PILOTAGE

Conseil régional

Contacts: Béatrice Gilot beatrice.gilot@nouvelle-aquitaine.fr; 05 17 84 30 45

OPERATEURS

Tous les membres du PAR.

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener et résultats attendus)

Le Comité de pilotage réunira au moins une fois par an les membres du Comité de coordination. Il cherchera par ailleurs ouvrir le PAR à de nouveaux partenaires.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Toute la durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

Nombre de réunions du comité de coordination

Fiche action n° 3: La sensibilisation des femmes, et en particulier des jeunes, à la création et à la reprise d'entreprise (Axe 3)

OBJECTIFS

Développer des actions de sensibilisation à destination des publics scolaires, des étudiant.es et des jeunes diplômé.es.

Accompagner les étudiant.es et jeunes diplômé.es dans la concrétisation de leur projet de création d'entreprise.

Cartographier les formations initiales et continues en création d'entreprise dans la région.

PUBLICS CIBLES

Collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, jeunes diplômé.es.

Jeunes femmes

CONTEXTE

L'emploi des jeunes demeure un enjeu essentiel en Nouvelle-Aquitaine, où le taux de chômage de moins de 26 ans atteint 17,20 % fin décembre 2016 (source pôle emploi). Parallèlement, la culture entrepreneuriale des jeunes, en particulier des femmes, est encore trop peu développée et les représentations qu'ils se font des entrepreneurs sont encore trop sexuées.

PILOTAGE

Conseil Régional

Contact : beatrice.gilot@nouvelle-aquitaine.fr; 05 17 84 30 45

OPERATEURS

Prisme Limousin, Rectorats, Entreprendre pour apprendre, 100 000 entrepreneurs, Elles bougent, Réseau Pépites, associations Challenges..

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener et résultats attendus)

Actions visant à inculquer aux jeunes des compétences entrepreneuriale (ex. mini entreprises, création d'entreprise via les PEPITE...).

Actions visant à permettre aux jeunes de rencontrer des rôles modèles féminin dans l'entrepreneuriat.

Quinzaine de l'entrepreneuriat des femmes.

Animations sur les salons et forum étudiants.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2017-2020

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

Nombre de jeunes de moins de 25 ans sensibilisés par les partenaires du PAR

Fiche action n° 4 : L'accompagnement des entrepreneures avec un effort particulier sur la post-cr ation/ reprise (axe 4)

OBJECTIFS

Renforcer l'accompagnement des femmes entrepreneures pour que leurs entreprises soient p rennes et s'inscrivent dans une trajectoire de croissance et de cr ation d'emplois.
F d rer et renforcer la visibilit  des acteurs et actrices et des dispositifs d'aide aux cr atrices sur la post cr ation.

PUBLICS CIBLES

Cr atrices d'entreprise

CONTEXTE

Les femmes entrepreneures doivent pouvoir b n ficier d'un accompagnement post-cr ation /reprise proposant une gamme vari e de services.

PILOTAGE

Conseil r gional

Contact: B atrice Gilot beatrice.gilot@nouvelle-aquitaine.fr; 05 17 84 30 45

OPERATEURS

Les Premières, ATIS, La Fabrique   entreprendre, La Ruche, le Mouves, Femmes Chefs d'entreprise, AFDE...

MODALITES D'ACTION (description des actions   mener et r sultats attendus)

Ateliers collectifs de soutien de femmes entrepreneures en post-cr ation

Accompagnements individuels ou collectifs

Formation en pr sentiel et/ou en ligne

Actions de marrainage et parrainage; initiatives de mentorat, de coaching, d'accompagnement   la posture de cheffe d'entreprise, de pilotage et gestion de son entreprise.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Toute la dur e du PAR

INDICATEURS DE SUIVI -  VALUATION

Nombre de femmes accompagn es par les partenaires en post cr ation

Fiche action n° 5 : La facilitation du financement des projets portés par des femmes (axe 5)

OBJECTIFS

Favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprises.

Former les conseiller.es à l'accueil des femmes entrepreneures et aux outils de financements qui leurs sont dédiés.

Mieux informer les femmes entrepreneures sur les financements auxquels elles peuvent prétendre.

Favoriser la mise en réseau des femmes entrepreneures avec les partenaires utiles

Animer un réseau de référent.es entrepreneuriat au sein des réseaux bancaires

Promouvoir le Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF)

Favoriser l'accès des femmes entrepreneures au micro-crédit professionnel

PUBLICS CIBLES

Conseillers financiers dans les agences des partenaires bancaires du PAR, Partenaires bancaires, réseau France Active ...

CONTEXTE

Les projets des créatrices d'entreprise sont insuffisamment financés alors même que l'investissement de départ influence grandement la pérennité de l'entreprise.

Les créatrices d'entreprise peuvent rencontrer des conseiller.es financiers non sensibilisé.es aux contraintes spécifiques de l'entrepreneuriat des femmes et méconnaissant l'écosystème dédié à cette question. Il s'agit donc de s'assurer des bonnes conditions de leur accueil.

PILOTAGE

CDC ou partenaire bancaire

Contact : Antoine Andrieux antoine.andrieux@caissedesdepots.fr 05 56 00 01 44

OPERATEURS

Partenaires bancaires (chargé.es d'affaires / référent.es entrepreneuriat féminin de BNP Paribas), réseau France Active ...

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener et résultats attendus)

Déployer le Programme #Connecthers BNP Paribas visant principalement à connecter les femmes aux bons acteurs en favorisant les rencontres et le partage et à les former à travers des ateliers pédagogiques

Former les conseillers et conseillères en agence sur les outils de financements dédiés aux femmes et sur l'accueil des femmes entrepreneures

Déclinaison régionale des engagements de la Caisse d'Épargne en faveur des femmes entrepreneurs.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Toute la durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

Nombre de conseiller.es bancaires sensibilisé.es et formé.es à la création d'entreprise par les femmes.

Nombre de sessions de sensibilisation au FGIF

Fiche action n° 6 : La mobilisation des structures d'hébergement et d'accompagnement collectif sur l'entrepreneuriat par les femme (Axe 6)

OBJECTIFS

S'assurer que les partenaires généralistes de l'hébergement et de l'accompagnement collectif sur l'entrepreneuriat soient correctement sensibilisés aux problématiques spécifiques de l'entrepreneuriat des femmes, afin d'être en mesure de mieux accompagner les créatrices.

PUBLICS CIBLES

Couveuses, pépinières, incubateurs, lab, coopératives d'activité et d'emploi, les fabriques à entreprendre, les espaces co working

CONTEXTE

Les créatrices d'entreprise peuvent solliciter des structures d'hébergement ou d'accompagnement généralistes non sensibilisées aux contraintes spécifiques de l'entrepreneuriat des femmes et méconnaissant l'écosystème dédié à cette question. Il s'agit donc de s'assurer des bonnes conditions de leur accueil.

PILOTAGE

Conseil régional

Contact : Béatrice Gilot beatrice.gilot@nouvelle-aquitaine.fr; 05 17 84 30 45

OPERATEURS

Couveuses, pépinières, incubateurs, lab, coopératives d'activité et d'emploi, les fabriques à entreprendre, les espaces co working

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener et résultats attendus)

Sensibilisation / formation des structures d'hébergement et d'accompagnement à la création d'entreprise

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Toute la durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

Nombre de structures d'hébergement et d'accompagnement sensibilisées/formées

Fiche Action n° 7 : Le déploiement d'actions volontaristes en faveur de la création d'entreprise dans les zones rurales et des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Axe 7)

OBJECTIFS

Renforcer les actions à destination des femmes dans les territoires fragiles, en mettant l'accent sur le milieu rural et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

PUBLICS CIBLES

Femmes en milieu rural et en quartiers prioritaires de la politique de la ville

CONTEXTE

Dans les territoires fragiles, les femmes créatrices sont confrontées à des freins supplémentaires
En milieu rural : isolement ressenti, manque de confiance en soi, méconnaissance de l'existence de réseaux d'accompagnement et de financement, problèmes logistiques exacerbés, nécessité d'un accompagnement spécifique pour les projets reposant sur la combinaison d'activités, besoin de formation pour la maîtrise des outils informatique et de communication numérique....

En QPV : méconnaissance de l'existence des réseaux d'accompagnement et de financement, freins culturels et familiaux, difficultés d'ordre pratique (mobilité et garde d'enfants), difficultés d'ordre financier, difficultés pour "sortir de l'informel"...

PILOTAGE

CDC

Contact : Antoine Andrieux antoine.andrieux@caissedesdepots.fr 05 56 00 01 44

OPERATEURS

Partenaires bancaires, CIDFF, ...

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener et résultats attendus)

Actions de sensibilisation et d'amorçage :

- à la création d'entreprise en s'appuyant sur les dispositifs existants,
- de création d'ateliers,
- de marrainage,
- de mise en réseau pour pallier l'isolement...

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Toute la durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

Nombre de femmes issues de milieu rural ou de QPV sensibilisées et accompagnées

Part des femmes dans les dispositifs d'aides à la création d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine et suivi de cette évolution.

Fiche Action n° 8: Le déploiement d'actions volontaristes dans les domaines de l'innovation sociale, du numérique et de l'économie sociale et solidaire (Axe 8)

OBJECTIFS

Favoriser les créations d'entreprise par les femmes dans les métiers de l'innovation sociale, du numérique, et de l'économie sociale et solidaire, fortement créateurs d'emploi et de valeur ajoutée.

PUBLICS CIBLES

Femmes créatrices d'entreprise

CONTEXTE

Les femmes sont encore sous représentées dans les métiers du numérique. Si elles sont bien représentées dans l'ESS et l'innovation sociale en termes d'emploi (66% des employés du secteur sont des femmes), elles occupent souvent des positions plus vulnérables que les hommes (temps partiel, écart de rémunération...) Par ailleurs, elles sont une minorité à entreprendre dans ce secteur (à peine un tiers de femmes sont à la tête des structures de l'ESS).

PILOTAGE

Non défini

OPERATEURS

Le Mouves; la Ruche; Empow'Her; la CRESS...

MODALITES D'ACTION (description des actions à mener et résultats attendus)

Participation à des salons, forum...

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Toute la durée du PAR

INDICATEURS DE SUIVI - ÉVALUATION

Nombre de création d'entreprise par des femmes dans les trois domaines du numérique, de l'innovation sociale et de l'ESS.

Annexe 3 : Indicateurs régionaux

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'entreprises créées par des femmes	35,00%				
Nombre de femmes créatrices d'entreprises *	23 600				
Nombre de reprise d'entreprise par des femmes					
Nombre de garanties FGIF	139 (octobre 2016)				
Nombre de femmes accompagnées par les principaux réseaux					
Nombre de conseiller.es « Caisse d'Épargne » sensibilisé.e.s et ou formé.es à l'entrepreneuriat des femmes					
Nombre de conseiller.e.s « BNP Paribas » sensibilisé.e.s et ou formé.es à l'entrepreneuriat des femmes					

* Les données présentées portent sur les **sociétés actives**, à savoir une société inscrite au registre du commerce et qui n'est pas radiée.

- Nombre de femmes créatrices d'entreprise : source : DataInfogreffe
- Nombre de garanties FGIF : source : France active
- Nombre de femmes accompagnées par les principaux réseaux de la création d'entreprise : source : ADIE, BGE, France Active, Initiative France, Réseau Entreprendre
- Nombre de conseiller.es bancaires sensibilisé.es et formé.es à la création d'entreprise par les femmes : sources : Caisse d'épargne et BNP Paribas. => indicateurs retenus dans l'accord cadre national.